

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE
MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	67	DÉLIBÉRATION N°	12/2023
Membres présents :	37	SÉANCE DU	15 MAI 2023
Nombre de pouvoirs :	9		
Nombre de votants :	46		

Date de convocation : 9 mai 2023

Date d'affichage : 20 mai 2023

Le quinze mai deux mille vingt-trois, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Saint-Loup à Amilly en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFCG : JOBET Johan, LEROY Daniel, MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MOREAU Philippe, WURPILLOT Stéphanie, DE WILDE Florent.

3CBO : BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane.

CC4V : BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène, GADOIS Céline, LAMIGE-ROCHE Chantal, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie, BILLAULT Jean Paul, CHARLES Valerie, COULON François, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, LELIEVRE Gérard, GABORET Grégory, GAILLARD Michel, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, MASTYKARZ Catherine, TOURATIER Claude, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFCG : DUCARDONNET Alexandre, ROBINEAU Isabelle.

3CBO : MONIN Ghislaine.

CC4V : BERNARD Françoise, FACY Joël, LARCHERON Gérard

AME : BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie-Laure, FAURE Cyril, GODEY Eric, DE LAPORTE Hélène, MANAI AHMADI Asma

REÇU EN PREFECTURE

le 22/05/2023

Application agréée E-legalite.com

POUVOIRS : Monsieur DUCARDONNET Alexandre a donné pouvoir à Monsieur DE WILDE Florent, Monsieur FACY Joël a donné pouvoir à Madame LAMIGE-ROCHE Chantal, Monsieur LARCHERON Gérard a donné pouvoir à Madame GADOIS Céline, Monsieur BOUQUET Christophe a donné pouvoir à Monsieur GABOREY Grégory, Monsieur BOUSCAL Fabrice a donné pouvoir à Madame Charles Valérie, Madame CARNEZAT Marie-Laure a donné pouvoir à Monsieur DUPATY Gérard, Monsieur FAURE Cyril a donné pouvoir à Madame MASTYKARZ Catherine, Madame DE LAPORTE Hélène a donné pouvoir à Monsieur LELIEVRE Gérard.

Secrétaire de séance :

Madame MASTYKARZ Catherine est nommée secrétaire de séance.

RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADIL DU LOIRET ET D'EURE-ET-LOIR POUR RENFORCER L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS SUR LES QUESTIONS DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE SUR LE TERRITOIRE DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS - ANNÉE 2023

Monsieur le Président,

RAPPELLE que depuis 2013, dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET), un partenariat entre l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing, le Pays Gâtinais et l'ADIL a permis de mettre en place sur le territoire du PCET des opérations ciblées de sensibilisation et d'accompagnement des habitants sur les questions de maîtrise de l'énergie. Le suivi de ce partenariat a été repris en 2020 par le PETR Gâtinais montargois.

À partir de 2014, l'action de l'ADIL a été intégrée à la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, nommée Service Éco Habitat. La présence renforcée d'un Conseiller Info Énergie a permis notamment de réaliser de nombreuses animations de sensibilisation mais aussi d'accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique notamment dans le cadre du dispositif DORÉMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles).

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, 2 313 entretiens conseils (téléphoniques ou physiques) ont été réalisés, soit 6 % d'augmentation par rapport à 2021.

Au vu de ces résultats, il est proposé de reconduire ce partenariat pour l'année 2023.

Pour l'année 2023 (du 1^{er} janvier au 31 décembre), ce partenariat porterait sur cinq grandes missions :

- 1/ Participer au projet du Service Éco Habitat ;
- 2/ Informer et sensibiliser les habitants à la maîtrise de l'énergie ;
- 3/ Accompagner les habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement ;
- 4/ Accompagner la montée en compétences des professionnels de la rénovation énergétique de l'habitat privé ;
- 5/ Suivre et mettre en œuvre le partenariat.

Afin de concrétiser ce partenariat, une convention de partenariat est proposée entre les deux parties (cf. document ci-joint).

DÉLIBÉRATIONS

N°12/2023

Une participation financière du PETR Gâtinais montargois est prévue dans la convention, afin d'équilibrer le plan de financement de l'ADIL pour les postes de conseillers énergie mis à disposition (2 ETP).

Elle est calculée en fonction des montants déclarés par l'ADIL, à savoir :

- coût salarial annuel, cotisations patronales incluses ;
- part des frais de structure annuels de l'ADIL ;
- ressources et subventions liées au poste du conseiller énergie mis à disposition ;
- part d'autofinancement de l'ADIL.

Considérant le nombre prévisionnel d'actes réalisés en 2023 par les conseillers et les financements qui en résultent dans le cadre du programme CEE Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique (SARE), il est estimé, pour l'année 2023, qu'une participation financière du PETR Gâtinais montargois de 7 100 € sera nécessaire.

La participation financière du PETR Gâtinais montargois sera toutefois réévaluée en fin de convention en fonction des coûts réels supportés par l'ADIL et des financements obtenus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le PETR Gâtinais montargois à reconduire pour l'année 2023 un partenariat avec l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir pour renforcer l'information et l'accompagnement des habitants du territoire sur les questions d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables ;

VALIDE les termes de la convention fixant les modalités de ce partenariat ;

DÉLÈGUE au Président le pouvoir de signer tous les documents liés à ce partenariat.

Pour extrait, certifié
conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 22/05/2023

Application agréée E-legalite.com